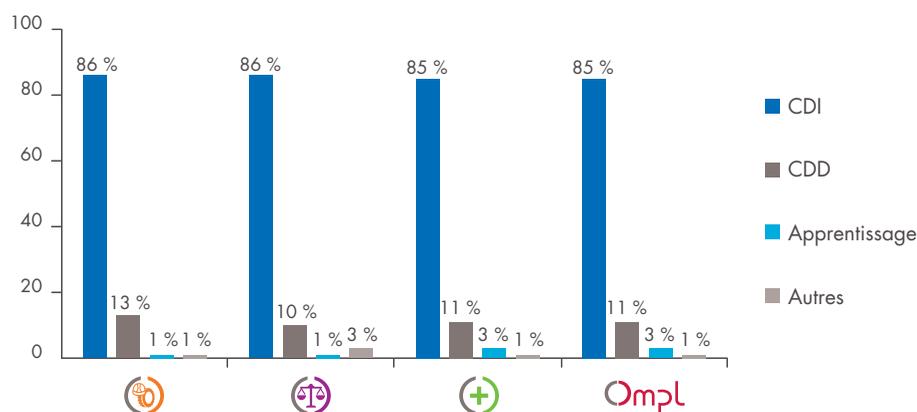


Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2012. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et secteur professionnel



TRÈS FORTE PROPORTION DE CONTRATS PÉRENNES

Le taux moyen de CDI est très élevé (85 %) et celui des CDD faible (11 %). La région est au niveau de la moyenne nationale (85 %) pour le taux de CDI et de CDD (11 %). La mobilisation des contrats d'apprentissage est peu fréquente et celle des autres types de contrats pratiquement inexistante.

Il y a très peu de variations en fonction des secteurs :

- ⊕ le secteur cadre de vie-technique affiche le taux de CDI supérieur à la moyenne régionale et au secteur santé. Son taux de CDD est un peu supérieur aux deux autres secteurs. Il mobilise très marginalement les autres types de contrats ;
- ⊕ le secteur juridique enregistre une proportion de CDI égale au secteur cadre de vie-technique et supérieure au secteur santé. En revanche, au regard des autres secteurs le taux de contrats autres est relativement élevé ;
- ⊕ le secteur santé indique un taux de CDI inférieur aux autres secteurs et un taux de CDD égal à la moyenne régionale. Par contre, le taux de contrats d'apprentissage est plus important.

- Secteur cadre de vie-technique
  - Entreprises d'architecture
  - Entreprises d'économistes de la construction
  - Entreprises d'experts en automobile
  - Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
- Secteur juridique
  - Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
  - Cabinets d'avocats
  - Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
  - Études d'huissiers de justice
- Secteur santé
  - Cabinets dentaires
  - Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers
  - Cabinets médicaux
  - Pharmacie d'officine
  - Cliniques vétérinaires



## CDI, LE CONTRAT DE RÉFÉRENCE

Le CDI est le contrat de référence dans toutes les branches.

Neuf branches sur 12 affichent plus de 85 % de CDI, la branche des entreprises d'experts en automobile monte à 92 %.

Les autres types de contrats sont utilisés plus spécifiquement par quelques branches :

- ④ quatre branches professionnelles se démarquent par un taux de CDD supérieur à la moyenne : les entreprises d'architecture, les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, la pharmacie d'officine et les cliniques vétérinaires ;
- ④ deux branches privilégient les contrats d'apprentissage pour la formation de ses salariés, la pharmacie d'officine et les cliniques vétérinaires ;
- ④ une branche, les cabinets d'avocats, a recours aux contrats « autres » de manière relativement importante au regard des autres. Ce sont en général des stages rémunérés.

## Répartition des salariés par type de contrat de travail et branche professionnelle

Secteur/Branches professionnelle	CDI	CDD	Apprentissage	Autres <sup>1</sup>
	86 %	13 %	1 %	1 %
	82 %	15 %	1 %	2 %
	87 %	9 %	3 %	1 %
	92 %	7 %	2 %	0 %
	90 %	9 %	1 %	1 %
	86 %	10 %	1 %	3 %
	91 %	7 %	1 %	1 %
	86 %	10 %	1 %	4 %
	85 %	15 %	0 %	0 %
	88 %	11 %	0 %	1 %
	85 %	11 %	3 %	1 %
	88 %	11 %	0 %	1 %
	89 %	10 %	0 %	1 %
	90 %	9 %	0 %	1 %
	79 %	12 %	8 %	1 %
	76 %	18 %	4 %	1 %
<b>Ompl</b>	85 %	11 %	3 %	1 %

<sup>1</sup> Autre = stagiaires, contrats aidés...